



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un centre référent concernant les dits "copycats" de Daesh

Question écrite n° 950

Texte de la question

M. Thierry Solère interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la création d'un centre référent concernant les dits « copycats » de Daesh. En effet suite aux derniers incidents de l'été 2017 survenus à Marseille et en Seine-et Marne, il est urgent de prévoir la mise en place d'une structure transversale en lien avec les hôpitaux psychiatriques, la justice et la police au regard de la multiplication d'attaques terroristes perpétrées par des personnes en souffrance psychologique. Une telle structure permettrait ainsi de repérer les personnes susceptibles de commettre des actions violentes de manière isolée et ainsi d'anticiper voire de prévenir des éventuels passages à l'acte. Le ministre de l'intérieur a d'ailleurs souhaité une mobilisation en ce sens des hôpitaux psychiatriques comme des psychiatres libéraux ainsi que la Fédération française de psychocriminalistique pour qui la détection de ces individus est tout à fait envisageable pour peu que l'ensemble du dispositif soit mobilisé. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles seront les mesures engagées par le ministère afin d'améliorer encore la sécurité des Français dans le contexte que connaît actuellement le pays.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé s'est inscrit dans le dispositif interministériel de prévention de la radicalisation de façon affirmée. Conformément aux objectifs du plan gouvernemental d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART), dans chaque région a été établie une cartographie des ressources territoriales par les agences régionales de santé, afin de répondre aux besoins identifiés d'accompagnement ou de prise en charge. Ces réseaux, constitués notamment de psychologues et de psychiatres identifiés par les agences régionales de santé, bénéficient, sur les territoires, de sessions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation. En outre, les agences régionales de santé ont désigné des référents radicalisation sur l'ensemble du territoire afin d'assurer l'interface entre les cellules départementales de suivi et les professionnels de santé. La proposition de créer un centre référent concernant les « copycats » de Daesh, si elle peut paraître former une réponse adaptée aux événements survenus durant l'été 2017, présente néanmoins l'inconvénient majeur, voire le risque d'accréditer l'amalgame trop souvent constaté, entre personnes radicalisées et personnes souffrant de troubles psychiatriques et renforce ainsi la stigmatisation de populations fragiles. De plus, aucune recherche à ce jour, ne permet de corroborer l'existence de causalité entre radicalisation et psychiatrie. La situation que vit notre pays face au phénomène de la radicalisation exige la construction d'une réponse adaptée. C'est l'objectif poursuivi par le ministère des solidarités et de la santé, en articulation avec les autres ministères, en s'appuyant sur les résultats de la recherche et sur la mobilisation de professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Solère](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 950

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2017](#), page 4284

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6180